Séance du 5 novembre 2014

Etaient présents: MM. Laurent ALBERICI, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Didier ALBERT, Isabelle CAYRAC, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Sophie DUPRE, Nicolas GALLIET, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

Excusés: Viviane GAYRAL, Jean-Marc NESEN

Mme Gayral a donné procuration à M. Soulié et M. Nesen a donné procuration à Mme Delecouls.

Michèle BIZOUARD a été nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 31/10/2014 Date d'affichage : 31/10/2014

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 a été adopté à l'unanimité des présents.

DECISION DU MAIRE: achat illuminations Noël

Les illuminations qui étaient utilisées jusqu'à présent étaient de la propriété de l'Association du Comité des fêtes de Cambon.

Mais suite à la vétusté des guirlandes et vu le devis trop important pour les remettre en état, il a été choisi l'acquisition de nouvelles illuminations.

Madame le Maire a signé un devis de « SEDI EQUIPEMENT » pour des illuminations de noël, pour un montant de 2 499 € TTC.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur GRANIER informe le conseil municipal que la trésorerie a envoyé une demande d'admissions en non-valeur à la commune pour un total de 440.75 €.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :

Catégorie de produits : cantine

Combinaison infructueuse d'actes : 13 titres pour
Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite : 1 titre pour
3.10 €

Après discussion, le conseil municipal accepte la demande d'admission en non-valeur pour un montant de 440.75 € et charge madame le Maire de procéder à l'annulation de ces créances par mandat sur le compte 6541.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

AVENANT N°3 au 1er CONTRAT ENFANT JEUNESSE C2A 2011/2014

Dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse qui nous lie avec la Caisse d'Allocation familiales du Tarn, il est nécessaire de renouveler l'avenant afin de maintenir le contrat financier engagé notamment avec la crèche PIROUETTE GALIPETTE.

Madame le Maire propose au membre du Conseil Municipal d'approuver cet avenant n°3 au Contrat Enfance et Jeunesse.

Madame Martine ALRAN-REY précise que le nombre de places contractualisé, à ce jour est de 25 places, et que nous attendons l'agrément pour 28 places.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 au Contrat Enfance-Jeunesse conclu avec la CAF du Tarn, et donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

MARCHE CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour l'attribution du marché de fourniture des repas en liaison froide à destination du Restaurant Scolaire, afin de pouvoir assurer le fonctionnement du restaurant scolaire dès la rentrée de Janvier 2014.

Madame le Maire expose qu'une consultation ,dans le cadre d'un marché à procédure adapté e (M.A.P.A.),a été lancée et que trois sociétés ont fait une proposition : La société CRM MARTEL, la société ANSAMBLE et la société SCOLAREST.

Madame le Maire précise que la durée d'exécution est de 1 an renouvelable une fois. Le nombre de déjeuner, donné à titre indicatif, est le suivant :

Etablissement	Nombre de déjeuners			
Ecole (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	7 700 repas maternelle 14 200 repas primaire 100 repas adulte			
CLSH (mercredi et vacances scolaires)	1 900 repas primaire 380 repas adulte			

Ces quantités sont données à titre indicatif et ne préjugent en rien des quantités qui seront réellement commandées. De même, au cours de l'année, le nombre de repas commandés par régime ou texture sera évolutif.

Les offres des candidats ont été sélectionnées et classées. Le candidat retenu a été celui qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu des critères de choix pondérés et énoncés ci-dessous .

- 1°) Prix proposé pour 45%,
- 2°) Valeur technique pour 65%.

Après une première analyse, la procédure prévoyait la possibilité d'une négociation. Les trois entreprises ont été reçues, et ont déposé une offre améliorée.

A l'issue de cette négociation, les résultats globaux de la notation sont les suivants :

Candidat	Critère prix / 45	Sous- critère 1 / 10	Sous- critère 2 / 5	Sous- critère 3 / 5	Sous- critère 4 / 35	TOTAL (/ 100)	Classement
MARTEL	41,37	10	4	3	31	89,37	1
ANSAMBLE	37	10	5	3,5	29	84,50	3
SCOLAREST	45	10	4	3,5	26	88,50	2

Au vu de ces résultats, il est proposé d'attribuer le marché au candidat suivant :

> CRM - MARTEL

Adresse: ZA Bel Air - 605, rue des artisans - 12000 RODEZ

prix des repas primaires et maternelles : 2,40 € HT

prix des repas adultes : 2,70 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ce choix et charge madame le Maire de signer le

marché.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent ALBERT Didier ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle CABROL Bernard CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle COLIN Marilyn DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie GALLIET Nicolas GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe NESEN Jean Marc RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul SOULIE Olivier TERRAL Magali